



Erreur de facturation de la poste

Par **Titi**, le **09/10/2008 à 15:09**

Bonjour,
Voici ma question:
Je suis allé à la poste acheter des timbres à usage professionnel. J'en voulais 500.
La guichetière s'est trompé dans la facturation, elle m'a facturé un rouleau de 100 timbres, et m'a donné un rouleau de 500. Je me suis rendu compte de son erreur le soir en rangeant ma facture. Vu l'économie que cette erreur de la poste m'a permis de faire, j'étais plutôt content.
Le lendemain, la poste m'a laissé un message car elle s'est rendue compte de son erreur. Je n'ai pas encore répondu...
Je ne suis pas un profiteur de nature mais sont ils en droit de me réclamer la différence juridiquement?
Merci beaucoup de m'éclairer.

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008 à 15:15**

Ben, c'est logique. Si vous êtes un professionnel, je pense que, si un client vous verse moins que ce qui est dû, même s'il s'agit d'une erreur de caisse, vous essayeriez de récupérer la différence, non ? Alors, soyez sympa pour l'employé(e) qui a fait cette erreur : il (elle) risque de se faire licencier pour faute professionnelle.

Par **Titi**, le **09/10/2008 à 15:25**

Ce n'est pas une faute grave, la guichetière a bien scanné le produit acheté (500 timbres) sauf qu'il s'agit d'un pb de code barre...
La poste licencie ses employés pour cela? Mais juridiquement (cette question m'intéresse aussi étant moi même pro) peut on faire quelque chose pour récupérer son dû, ou alors ne peut on seulement compter que sur la bonne foi du

client?rnrnCordialement

Par **Tisuisse**, le **09/10/2008** à **15:32**

Même si la guichetière n'y est pour rien, comme les "gradés" ont vite fait de rejeter la faute sur le "lampiste", concluez vous-même.